



Clinique Phénicia
Marseille

CHIRURGIE PLASTIQUE ET ESTHÉTIQUE

ETABLISSEMENT CHIRURGICAL NON CONVENTIONNÉ EXCLUSIVEMENT CONSACRÉ À LA CHIRURGIE PLASTIQUE ET ESTHÉTIQUE

Sommaire	3
Accueil	4
Présentation	5
Formalités	6
Séjour	7
Bloc opératoires	8
Médecine esthétique	9
Les interventions	11
Traitement Laser & LED	12
Nutrition & Bien-être	13
Gynelase	14
Infos post-opératoires	15
Informations légales	16
Consignes	17
Charte du patient hospitalisé	18

SOMMAIRE



Livret d'accueil de la Clinique Phénicia
Edition 2017

Crédits photos :

Couverture : Wikipédia

Pages 3,4,5,6,7,8,9 Clinique Phénicia

Pages 11,12,13,14,15 Fotolia

Reproduction même partielle strictement interdite.
Loi n° 92 597 du 1 juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle



La clinique Phénicia est le premier établissement chirurgical de Marseille dédié exclusivement à la chirurgie plastique et esthétique ainsi qu'à la médecine et la dentisterie esthétiques. Plus de 28 praticiens spécialisés sont à votre service dans un lieu alliant luxe et technologie.

2001

Création de
la clinique

3000

m² de superficie
extension en 2014

6

Blocs
opératoires

2500

Interventions
annuelles

19

Chambres
particulières

1

Salle de
réveil

4000

Actes annuels en
médecine & soins
esthétiques

7

Box
ambulatoires

1

Salle de
conférence

Centre de
laser dermatologique
& médecine esthétique

Centre de soins
esthétiques

Centre de consultations
chirurgie, nutrition
médecine esthétique

Centre de
dentisterie esthétique

Clinique Phénicia

Formalités

Le bureau des entrées est ouvert du lundi au vendredi de 7H00 à 19H00.
Vous pouvez joindre la Clinique 24h/24 au 04 91 92 12 92

Votre pré-entrée :

Les formalités administratives seront effectuées lors de votre visite obligatoire avec le médecin anesthésiste, dans le cadre de la consultation pré-anesthésique.

Vous pourrez dès lors réserver votre chambre et effectuer l'achat de vos vêtements post-opératoires.

Votre entrée :

Les secrétaires effectuent les formalités d'entrée.

Le jour de votre intervention, pensez à vous munir de votre dossier ainsi que de tous les examens médicaux demandés par votre médecin.

Veillez à bien respecter l'horaire de votre entrée donné par le chirurgien.

Le règlement des frais d'hospitalisation se fait obligatoirement dès l'entrée à la clinique par le moyen de paiement à votre convenance :

(espèces, chèque de banque ou carte bancaire).

L'intervention :

Votre infirmière vous accompagnera au bloc opératoire.

Vous serez pris en charge à l'entrée du bloc par l'infirmière de salle diplômée d'état (IDE) qui contrôlera votre identité et vérifiera votre dossier médical.

L'intervention une fois terminée avec l'accord de l'anesthésiste, vous serez transféré en salle de soins post interventionnelle SSPI par l'IDE de salle avec votre dossier médical.

L'anesthésiste donnera son accord pour votre retour en chambre.

Votre sortie :

Le jour de votre départ, adressez-vous à l'accueil afin de faire vos formalités de sortie.

Il vous sera remis une facture et un certificat d'hospitalisation en cas de besoin.

Les sorties s'effectuent entre 8H00 et 10H00 sauf avis contraire du médecin.

Passé ce délai vous pouvez continuer à occuper votre chambre pour convenance personnelle moyennant un supplément (voir tarifs affichés).

Votre avis nous intéresse

Il est précieux pour nous de recueillir votre opinion sur votre séjour, pour ce faire, un "Questionnaire de satisfaction" est à votre disposition et nous permettra de recueillir vos commentaires et suggestions dans le but d'améliorer nos procédures et la qualité de notre accueil.

Votre satisfaction constitue un objectif permanent pour l'ensemble des professionnels de la Clinique.

L'hébergement

La clinique propose un hébergement haut de gamme aussi bien en chambre qu'en box ambulatoire et vous offre l'accueil, le confort et la discrétion d'un établissement de prestige allés à la sécurité que garantit une équipe médicale disponible à tout moment.
Le service qui vous accueille est organisé en équipes médicales et paramédicales.

Le personnel

Chirurgiens
Anesthésistes-réanimateurs
Médecins esthétiques
Surveillantes
Infirmières
Agents hôteliers
Secrétaires

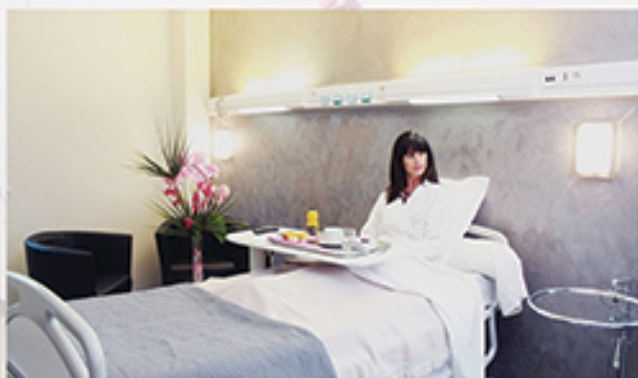
La chambre

Salle de bain privée, WC indépendant
Coffre-fort
Accès Wi-Fi, Téléviseur
Climatisation
Lit électrique
Room service
Lit accompagnant sur demande*

Pour votre confort et votre bien-être : peignoir, serviette de toilette, chaussons sont à votre disposition.
Afin d'accompagner votre séjour nous vous proposons de multiples services complémentaires : Relaxation pré et post opératoire, ostéopathie, hypnose, conseils nutrition.

Restauration

La restauration est servie à la carte et en fonction de votre sortie du bloc opératoire :
(petit-déjeuner, collation, déjeuner et dîner).
Possibilité de repas ou collations adaptés à vos souhaits (végétarien, gluten-free...)



Les blocs opératoires

Les blocs opératoires de la clinique offrent une sécurité médico-chirurgicale optimale par l'absence d'interventions pathologiques.

Avec ses 6 blocs opératoires, ainsi que ses 7 box ambulatoires et sa salle de réveil notre structure vous apportera les conditions idéales lors de votre prise en charge au sein de notre établissement.



La médecine esthétique

La médecine esthétique est un ensemble d'actes médicaux visant à améliorer l'apparence physique d'une personne ainsi qu'à diminuer et retarder les effets du vieillissement.
Le médecin esthétique prend en charge le patient dans sa globalité.
Le médecin esthétique est un médecin polyvalent ayant des connaissances médicales larges.

Cryolipolyse (Machine Cristal)

Épilation laser

IPL Quantum

Lampes LED Deleo

Laser Elite +

Médecine anti-âge

Peeling

Photo-réjuvenation par IPL

P.R.P. (Plasma Riche en Plaquettes)

Radio-fréquence

Re-surfacing laser CO2 fractionné

Toxine botulique, acide hyaluronique

Traitement des taches cutanées

Traitement des vergetures et cicatrices par lampes LED

Traitement de l'acné

Traitement de l'incontinence urinaire

Vaginoplastie (Resserrement vaginal)





Les interventions

Visage

Lifting du visage

Blépharoplastie (*paupières*)

Coleman du visage

(rétablissement des volumes du visage par autogreffe de tissu graisseux)

Rhinoplastie

Génioplastie ou prothèse menton

Peeling profond du visage (*phénol*)

Full face localisé

(*paupières, lèvres, tour de bouche*)

Greffes

Greffe de barbe

Greffe de cheveux

Greffe de sourcils

Dentisterie esthétique

Blanchiment des dents

Implants dentaires

Greffe osseuse

Inlays céramiques

Facettes céramiques

Les interventions



Implants mammaires
Lifting des seins
Lipofilling des seins
Mamelons ombiliqués
Réduction mammaire

Abdominoplastie
Lifting de bras
Lifting du ventre
Implants pectoraux
Lipofilling des fesses
Implants fessiers

Nymphoplastie ou Labioplastie
(diminution des petites lèvres)
Péniplastie
*(augmentation du diamètre
et allongement de la verge)*
Lifting de cuisses
Implants de mollets

Traitement laser

Le laser et l'ipl

Le laser signifie Light Amplification by Stimulated Emission of Radiation.

C'est une amplification de la lumière et une mise en cohérence des ondes lumineuses.

Le résultat est un rayonnement hautement énergétique qui dégage une énergie assez forte pour intervenir sur les tissus vivants.

Le principe de la lumière intense pulsée (IPL) repose sur l'émission d'une lumière polychromatique couvrant un large spectre de 400 à 1200 nanomètres. Ce spectre lumineux est filtré en fonction des chromophores visés.

Les traitements :

Épilation
Détatouage
Rides
Angiome
Couperose
Acné
Photorajeunissement
Photoréjuvenation
Resserrement vaginal
Traitement des incontinences urinaires

Une consultation avec un spécialiste est recommandée avant toute prise de rendez vous afin de déterminer quels seront vos besoins et la méthodologie la plus appropriée. Plusieurs séances peuvent être nécessaires.

Épilation laser longue durée

L'épilation laser de longue durée a pour objectif de détruire non pas seulement le poil comme le font les techniques d'épilation traditionnelles : (pince à épiler, cire ou crème dépilatoire), mais le bulbe pileux lui-même, ce qui permet une épilation quasi définitive.



Traitement par L.E.D

La Lumière L.E.D *light-emitting diode*

Il s'agit d'une lumière "froide" comparée à l'émission de chaleur émise par les lasers.

Les LED émettent dans les couleurs de l'arc en ciel : (rouge, jaune, bleu, vert, violet).

Les couleurs les plus utilisées dans la cicatrisation et l'effet anti-âge sont le rouge et le jaune, le bleu est plus utilisé contre l'acné et les dermatoses.

La LED est utilisée dans le cadre de soins ou de traitements

Les soins du visage et du corps :

Prévention anti-âge
Éclat du teint
Resserrement des pores
Traitement des ridules
Densification cutanée
Acné
Détox corporelle
Tonification de la peau
Qualité de la peau

Les traitements :

Traitement des vergetures
Traitement des cicatrices



Les différentes zones de traitement :

- | | |
|----------------------|---------------------|
| • Sourcils | • Bras |
| • Lèvres supérieures | • Dos |
| • Visage | • Maillot |
| • Aisselles | • Jambes et cuisses |

Nutrition & contrôle du poids

Consultation avec un médecin nutritionniste

Hypnothérapie

Ballon intragastrique

Centre d'esthétique & Bien-être

Ostéopathie

Soins pré et post-opératoires

Soins du visage et du corps (gommages, drainages...)

LPG



Le laser Gynelase

La solution que les femmes attendaient...
Profitez pleinement de votre vie sans renoncer au plaisir.
Améliorer sa vie sexuelle mais aussi son incontinence légère, sans incision et avec simplement une anesthésie locale.
Révolution dans la chirurgie intime il est possible aujourd'hui en toute sécurité d'améliorer le tonus des parois vaginales qui a souvent souffert après un accouchement et de rendre aux femmes une nouvelle féminité.

La Clinique Phénicia vient d'acquérir ce matériel et peut désormais vous en faire bénéficier.
C'est l'avènement du laser endovaginal GYNELASE qui permet en 2 séances totalement indolores, en ambulatoire d'obtenir un tel résultat avec en prime si besoin une amélioration des petites incontinences souvent associées à une laxité du vagin dans les suites d'un accouchement.

Ce laser endovaginal GYNELASE s'inscrit dans la quête permanente de la Clinique Phénicia pour restaurer l'intimité féminine.
(Réjuvenation vaginale, chirurgie intime, nymphoplastie, chirurgie des grandes et petites lèvres, vaginoplastie, vaginoplastie laser, atrophie ou sécheresse vaginales, syndrome du relâchement vaginal, incontinence légère, labioplastie, blanchiment périnéal).

Les Bienfaits Gynelase :

Traitement rapide et sûr.
Pas d'éviction sociale avec un retour immédiat aux activités quotidiennes.
Thérapie efficace.
Satisfaction patiente élevée.
Resserrement du canal vaginal.
Amélioration évidente et rapide de l'aspect général des organes génitaux externes.

Nos spécialistes gynécologues sont à votre entière disposition.





La prise en charge de la douleur post-opératoire

Notre équipe soignante est formée pour vous assurer le meilleur confort lors des suites post-opératoires et traiter tout syndrome douloureux susceptible d'apparaître après votre intervention.

La prise en charge de la douleur commence dès l'intervention chirurgicale par une analgésie maximale per opératoire, suivie par la mise en place d'une thérapeutique intraveineuse avant la phase de réveil.

Cette imprégnation analgésique permet après le réveil un confort optimum.

Une analgésie multimodale (association de plusieurs analgésiques majeurs et mineurs) est poursuivie en salle de réveil puis en chambre d'hospitalisation à l'aide d'une évaluation.

Les protocoles institués par le médecin anesthésiste en fonction de votre évaluation seront poursuivis jusqu'à votre sortie de l'établissement avec un traitement par voie orale pour le retour à domicile.

Les médecins sont toujours joignables et à votre écoute après l'intervention pour un ajustement éventuel de votre traitement.

Les informations légales

L'ensemble du personnel de la clinique Phénicia est soumis au devoir de discrétion, de réserve et de secret professionnel sur l'identité du patient et les informations dont il a connaissance dans le cadre de son travail.

Les droits des personnes hospitalisées et les informations les concernant sont également encadrés par un dispositif légal et par la charte du patient hospitalisé.

LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES

(décret n°99-1034 du 6 décembre)

L'établissement organise la lutte contre les infections nosocomiales par l'intermédiaire du C.L.I.N. (comité de lutte contre les infections nosocomiales).

un programme annuel d'action assure :

- La prévention des infections nosocomiales par la mise en oeuvre de recommandations et protocoles.
- La surveillance par une enquête annuelle de prévalence, un suivi des germes multi-résistants avec la mise en place de mesures d'isolement.

Des actions de formations et d'informations du personnel en matière d'hygiène hospitalière et de lutte contre les infections nosocomiales.

COMMUNICATION DU DOSSIER

(article L1111-7 du CSP)

"Toute personne a accès à l'ensemble des informations concernant sa santé détenues, à quelque titre que ce soit, par des professionnels et établissements de santé..."

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Commission Nationale de l'informatique et des libertés

L'établissement dispose d'un système informatique destiné à gérer plus facilement son activité et à réaliser, le cas échéant, des travaux statistiques pour la clinique, ceci dans le strict respect du secret médical.

Sauf opposition justifiée de votre part, certains renseignements vous concernant, recueillis au cours de votre consultation ou de votre hospitalisation, pourront faire l'objet d'un enregistrement informatique réservé exclusivement à l'usage médical et administratif interne.

Conformément à la déontologie médicale et aux dispositions de la loi "informatique et libertés", votre médecin traitant se tient à votre disposition pour vous communiquer ces renseignements ainsi que toute information nécessaire sur votre état de santé. Tout médecin désigné par vous peut également prendre connaissance de l'ensemble de votre dossier médical.

**(article 26,34 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).*

COMITÉ DE RELATION AVEC LES USAGERS ET DE LA QUALITÉ DE LA PRISE EN CHARGE

Sa mission :

Le comité veille au respect des droits des usagers et facilite leurs démarches.

Il s'assure que toute personne soit informée sur les voies de recours et de conciliation dont elle dispose.

Le comité contribue par des avis et des propositions à l'amélioration de la prise en charge des personnes accueillies.

Fiche information

relative à la responsabilité de l'établissement à l'égard des biens et des personnes accueillies

Mademoiselle, Madame, Monsieur,

Vous allez être prochainement opéré(e) à la Clinique Phenicia. Nous souhaitons que ce séjour se déroule dans les meilleures conditions.

Pour cela, nous vous remercions de ne pas garder dans les chambres d'argent ou d'objets de valeur.

Un coffre est à votre disposition pour les dépôts de 8h à 18h du lundi au vendredi.

Art 1 - Nature du dépôt

Le dépôt ne peut avoir pour objet que des choses mobilières dont la nature justifie la détention par le patient admis ou hébergé durant son séjour à la clinique (il ne peut être effectué par les personnes accueillies en consultation externe).

Art 2 - Personnes habilitées à recevoir les dépôts.

- Les secrétaires responsables de l'accueil des patients.
- Le personnel infirmier dans le cas où le patient se trouve dans l'incapacité de procéder aux formalités de dépôt.
- Le directeur

Art 3 - Formalités de dépôt/retrait.

Tout patient admis ou hébergé à la clinique peut confier des objets entre les mains des personnes habilitées à recevoir les dépôts (cf. art 2).

Ces objets seront mis dans une enveloppe destinée à cet effet par le patient.

Le détail des objets confiés sera inscrit sur l'enveloppe et cette dernière sera ensuite scellée.

La signature du patient ou de la personne habilitée à recevoir les dépôts sera apposée au niveau du scellé.

- Pour les patients se trouvant dans l'incapacité de procéder aux formalités de dépôt conformément à l'art. 3, les formalités sont accomplies par le personnel infirmier.
- L'enveloppe scellée est ensuite transférée dans un coffre destiné à cet effet.
- Sur demande expresse du patient et/ou lors de sa sortie de l'établissement, l'enveloppe scellée est restituée à son propriétaire par la personne commise à cet effet.

Art 4 - Objets oubliés / non réclamés

- Les objets oubliés après votre sortie seront remis au secrétariat par le personnel infirmier de l'établissement.
- Les objets non réclamés sont remis, un an après la sortie à la caisse des dépôts et consignations s'il s'agit de somme d'argent, titres et valeurs mobilières, ou, pour les autres biens mobiliers, du service des domaines aux fins d'être mis en vente.

Art 5 - Responsabilité

- La clinique n'est pas responsable du vol, de la perte ou de la détérioration des objets non déposés ou non retirés dans les conditions prévues alors que leurs détenteurs étaient en mesure de le faire.
- La clinique n'est pas responsable lorsque la perte ou la détérioration résulte de la nature ou d'un vice de la chose.

Il en est de même lorsque le dommage a été rendu nécessaire pour l'exécution d'un acte médical ou d'un acte de soins.

Art 6 - Litige

En cas de problème, vous pouvez contacter la direction au 04 91 92 12 92

Consignes

Hôpital sans tabac

Il est formellement interdit de fumer dans tous les locaux de l'établissement.

Cette obligation est renforcée dans les chambres.

La sécurité :

Si vous constatez un départ de feu ou décelez une fumée ou une odeur suspecte, prévenez immédiatement l'équipe soignante.

Les consignes de sécurité sont affichées dans les chambres et les plans d'évacuation dans les couloirs.

Elles rappellent :

- Les mesures de prévention
- La conduite à tenir en cas de début d'incendie
- Les règles d'évacuation et les cheminements
- L'emplacement des moyens de lutte contre l'incendie

Nous vous conseillons d'en prendre connaissance et de les respecter.

L'hygiène :

Nous vous demandons ainsi qu'aux personnes vous rendant visite, de respecter les règles concernant l'hygiène.

Il est recommandé de :

- Maintenir une bonne hygiène corporelle et une tenue propre
- Se laver fréquemment les mains
- Ne pas fumer
- Ne pas stocker de nourriture

Les parents comme les enfants doivent éviter de rendre visite à un proche s'ils sont porteurs d'une maladie contagieuse (grippe, varicelle...).



USAGERS, VOS DROITS

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux

circulaire n° DHOS/E1/DG5/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée

1

Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

2

Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3

L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4

Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5

Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6

Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7

La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8

La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9

Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10

La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11

La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Clinique Phénicia

Remerciements

*La direction de la Clinique Phénicia a été très heureuse
d'avoir eu l'honneur et le plaisir de vous accueillir
pour la réalisation de vos désirs esthétiques
et vous souhaite un prompt rétablissement.*





Arrivée par l'Autoroute Nord (A7/A51) :

Prendre la sortie "5 Avenues / Stade Vélodrome". Suivre la passerelle puis continuer jusqu'à la fin du boulevard Fleming. Tourner à droite sur le boulevard Sakakini. Après le MacDonald et la station Total, prendre à droite sur le boulevard Jeanne d'Arc et suivre les panneaux "Clinique Phénicia".

Arrivée par l'Autoroute Est (A50) :

Prendre la sortie "La Timone". Faire environ 500 m puis tourner à droite au niveau de SuperU afin de traverser l'axe central et récupérer le boulevard Jeanne d'Arc. Suivre les panneaux "Clinique Phénicia".



Clinique Phénicia

CHIRURGIE PLASTIQUE ET ESTHETIQUE

32, rue de Locarno - 29, rue Louis Astruc - 13005 MARSEILLE - Tél : 04 91 92 12 92 - Fax : 04 91 92 12 90

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



YouTube



Facebook



Google+



Twitter